Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 94 (1958)

Heft: 32

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MONTREUX 20 SEPTEMBRE 1958 XCIVe ANNÉE — N° 32

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S. A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

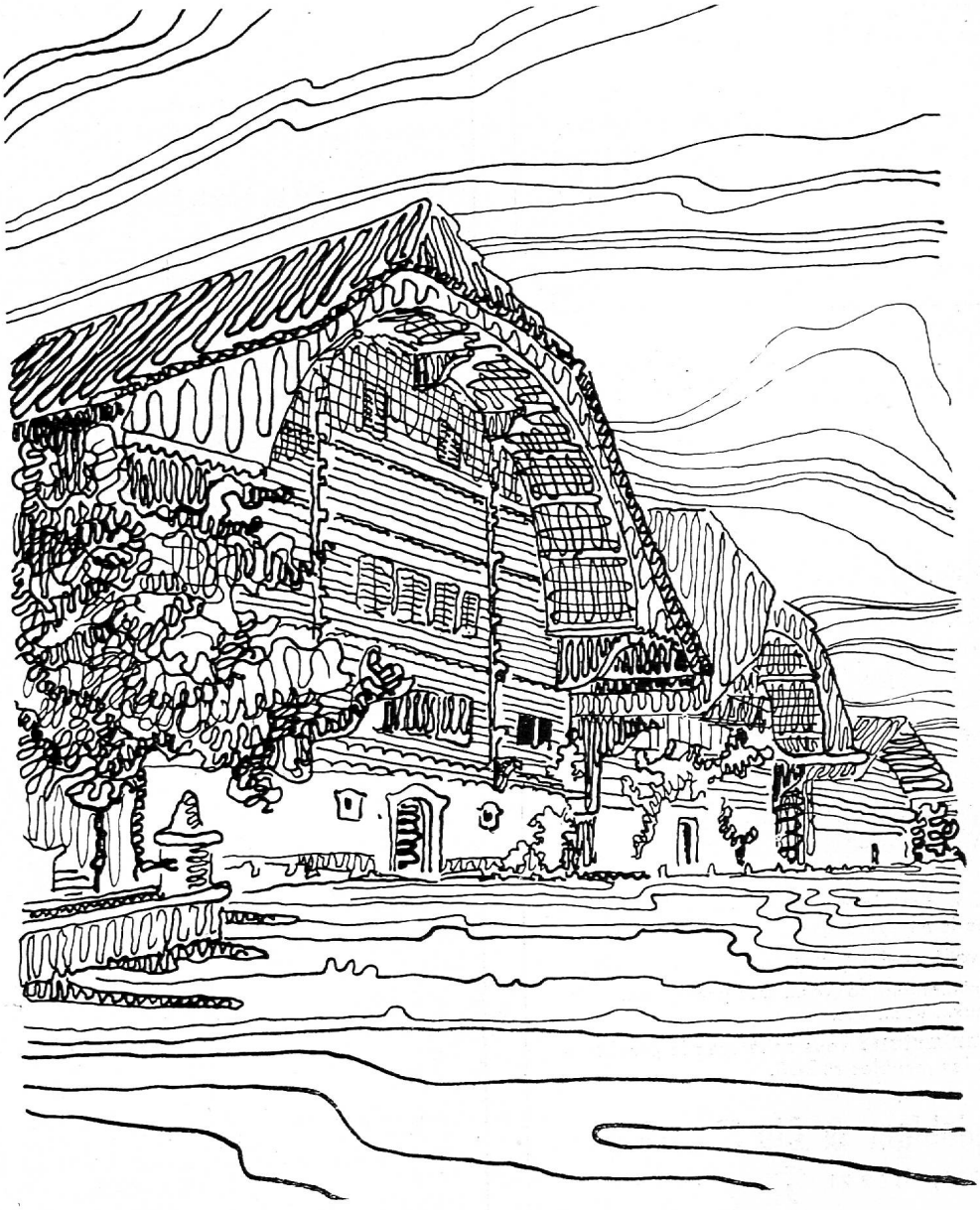

Pour répondre à un besoin qui se fait sentir dans de nombreuses localités de nos cantons, LE SÉMINAIRE COOPÉRATIF ROMAND organise un

Cours de technique vocale pour la direction de maîtrises d'enfants

qui sera donné par

M. GÉRALD GORGERAT
compositeur

les 11 et 12 octobre 1958
au Centre coopératif romand, à Chexbres

Ce cours, qui traitera de la création et de la direction de maîtrises d'enfants, de la technique vocale, du répertoire des maîtrises, etc. est ouvert à toute personne intéressée. L'enseignement sera gratuit : les participants n'auront à supporter que les frais de matériel au prix coûtant (y compris un répertoire de chants d'enfants), et une modeste contribution au logement et à l'entretien durant le week-end.

Pour tout renseignement (programme détaillé) et inscription, s'adresser au **Secrétariat du Séminaire coopératif romand, 32, rue des Planches, PRILLY / Lausanne, tél.** (021) **25 97 96.**

VILLE D'YVERDON

Ecole professionnelle pour mécaniciens et mécaniciens-électriciens

Forme en quatre ans les mécaniciens et mécaniciens-électriciens complets.
Délai d'inscription pour la nouvelle année scolaire : jusqu'au **31 décembre.**

Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction de l'Ecole, rue Pestalozzi 17, tél. (024) 2 25 15.

Les élèves dont les parents habitent Yverdon sont exonérés de la finance d'écolage.

La Municipalité.

Mobilier scolaire Bigla

Ne connaissez-vous pas encore les nouveaux meubles scolaires BIGLA ?

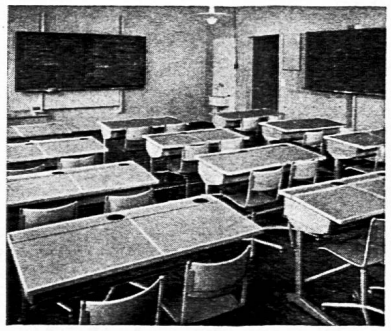

Sinon, c'est le moment de vous familiariser avec leurs avantages.

En voilà quelques-uns :

extrêmement solides... très pratiques... beaux... etc... etc.

Conclusion : vous achèterez la prochaine fois les meubles BIGLA.

Bigler, Spichiger & Cie S. A. Biglen
(Berne) Tél. (031) 68 62 21

Epargnez de bonne heure ...

Même les plus petites sommes sont importantes ...

CAISSE D'EPARGNE ET DE CREDIT
LAUSANNE
VEVEY - MORGES - RENENS

Partie corporative

FIAI - CMOPE

Congrès internationaux de Rome

28 juillet - 7 août

L'an dernier, à Francfort, la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante, ayant à choisir entre Israël, l'Irlande et l'Italie, décida de siéger en 1958 à Rome. La FIAI et la FIPESO ne purent que s'incliner, et c'est dans la Ville éternelle, entre le Colisée et les Thermes de Caracalla, que se réunirent nos congrès internationaux.

Le choix de Rome, cependant, ne m'a pas paru très heureux. D'abord parce qu'aucune des nombreuses associations qui groupent nos collègues de la péninsule n'appartient à la FIAI ; il faut donc, pour l'organisation même des congrès, passer par des agences commerciales, ce qui réduit au minimum les contacts amicaux avec les collègues du pays visité.

Ensuite, les hasards de la météorologie ont voulu que la date de nos congrès coïncide avec une vague de chaleur d'une intensité exceptionnelle, de sorte que le séjour à Rome a été rendu plutôt pénible et les déplacements fatigants, bien que les salles de séance fussent dotées d'air conditionné.

D'autre part, les délégués étaient disposés dans des hôtels fort éloignés les uns des autres et avaient un peu l'impression d'être perdus dans une ville trop grande.

Enfin, le fait que Rome offre de très nombreuses occasions de visites touristiques pouvait faire craindre qu'entre leur devoir et leur goût d'amateurs d'art et d'archéologie les délégués fussent tentés de sacrifier celui-là à celui-ci ; disons qu'à leur honneur, cette crainte a été injustifiée et que l'assiduité aux séances n'a pas souffert beaucoup du combat cornélien qui se posait à chacun.

Les séances avaient lieu dans les immeubles de la FAO (organisation pour l'agriculture et l'alimentation) dépendant des Nations-Unies, et ces locaux offraient tout ce qui est nécessaire pour faciliter le travail de chacun : installations techniques pour la traduction simultanée, salles nombreuses pour les séances des commissions, restaurant, banque et poste dans la maison.

I - FIAI

(28-31 juillet)

Une soixantaine de délégués, représentant vingt associations et quinze pays, participaient au congrès de la FIAI, sous la présidence de M. J. Linster (Luxembourg).

Constatons que les délégations se renouvellent avec rapidité, et dans la « salle verte » de la FAO, on rencontrait beaucoup de figures inconnues qui participaient pour la première fois à un congrès international. S'il est excellent que de nouvelles forces viennent s'intéresser aux problèmes de la FIAI ou de la CMOPE, il faut reconnaître que toute action, dans le domaine international, demande toujours beaucoup de temps et souvent il est nécessaire, pour travailler efficacement, de faire appel à des délégués au courant des problèmes et des méthodes de travail de nos fédérations.

La tradition veut que la séance d'ouverture ait lieu en commun avec les délégués de la FIPESO (Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire officiel). C'est dans un vieux palais romain, au cœur d'un quartier populaire, que les délégués des deux fédérations se réunirent ;ils étaient les hôtes du Centre culturel français. Le représentant des professeurs italiens et notre collègue Amadio, président du **Syndicat national autonome de l'école élémentaire,** ont présenté le salut cordial des enseignants italiens. Nous avons l'espoir qu'un jour, peut-être prochain, le Syndicat autonome adhérera à la FIAI.

***

La première séance de travail est toujours consacrée à l'audition du **message du secrétaire général** R. Michel, de Lausanne.

C'est un rapport moral qui, en analysant les conditions actuelles dans lesquelles vit et se développe la FIAI, précise dans quel sens celle-ci doit travailler au cours de l'année qui vient.

Il constate tout d'abord que si, au cours des dix dernières années, l'effectif de la fédération a doublé, elle est restée surtout une organisation en grande majorité européenne (22 associations sur 29), bien que les associations de Pologne, de Hongrie, de Roumanie et de Tchécoslovaquie l'aient quittée depuis la guerre pour des motifs idéologiques ; dans les autres continents, de nombreux obstacles s'opposent à un recrutement rapide et important: « Langues, distances, difficultés financières. C'est aussi le fait qu'en bien des contrées du monde nos collègues sont assaillis par des problèmes si écrasants sur le plan économique, social et culturel que les soucis de la vie quotidienne sur place ne leur laissent pas la possibilité d'entretenir pour l'instant des relations internationales. »

Si la FIAI veut rester fidèle à sa mission, elle doit tendre à chercher des contacts avec tous les enseignants du monde afin d'éviter « que ne s'approfondissent et ne s'exaspèrent les incompréhensions, la méfiance et la peur, génératrices de conflits ».

Depuis le congrès de l'an dernier, à Francfort, le secrétariat, avec des moyens extrêmement modestes, a accompli un travail considérable en publiant, non seulement le compte rendu du congrès, mais en préparant le congrès actuel, puisque toutes les associations ont reçu l'ensemble des rapports nationaux sur les deux thèmes d'études, les rapports de synthèse et les rapports d'activité de chaque association. Mais il faudrait que l'effort soit plus grand encore dans le domaine de l'information : les travaux qui sont édités par le secrétariat, travaux qui sont le résultat de l'effort commun de toutes nos associations, devraient être diffusées plus largement et les éléments qu'ils apportent devraient être présentés dans une plus large mesure au sein des associations nationales.

***

SOMMAIRE

Partie corporative : *FIAI - CMOPE : Congrès internationaux de Rome. — I-FIAI. — Résolutions : L'enseignement du civisme à l'école obligatoire et la compréhension internationale. — Les conditions et les possibilités éducatives dans les zones rurales. — Règlement du Fond d'entraide international de la FIAI. — L'enseignement du civisme à l'école obligatoire et la compréhension internationale.* — **Vaud :** *Que les portes s'ouvrent. — Postes au concours. — Centenaire de la SSMG.* — **Genève :** *UAEE : Promenade aux XIII Arbres.* — **Neuchâtel :** *Admissions. — Convocation. — Du rapport sur la marche des écoles primaires du Locle 1957-1958. — Les CFF généreux.* — **Jura bernois :** *Réunion synodale.* — **Communiqué :** *Société suisse des maîtres de dessin.*
Partie pédagogique : Jacques Vodoz : *La collaboration entre instituteur et assistant social. — Commission nationale suisse pour l'Unesco.* — **D. Courvoisier :** *Le métier.*

Les **déclarations nationales** ont, au cours des derniers congrès, donné bien du souci au bureau exécutif. De nombreuses expériences ont été tentées pour alléger cette partie de l'ordre du jour qui souvent débordait dangereusement sur les autres discussions, et qui ne présentait pas toujours un intérêt réel. Cette année, une solution originale a été trouvée : chaque association était priée d'adresser au secrétariat un rapport sur son activité durant le dernier exercice. Tous ces rapports ont été intégralement publiés dans une **Feuille d'information** ; au congrès, une question était posée à chaque association qui avait répondu à la demande du secrétariat, afin d'obtenir un complément d'information sur un des points soulevés dans son compte rendu. Par exemple, la NUT (Angleterre), ayant cité dans ses préoccupations l'organisation d'une exposition, il lui fut demandé de préciser ce projet.

La réponse, c'est qu'en 1959 la NUT, pour couronner sa campagne de propagande auprès du grand public, a prévu une exposition qui, d'une part, doit documenter parents et autorités sur l'école, mais doit, d'autre part, montrer ce que fait l'école, ce qu'elle ne peut pas réaliser parce que les crédits qui lui sont accordés sont insuffisants, et ce qu'elle pourrait accomplir si des sommes plus larges lui étaient attribuées. C'est une vaste entreprise qui utilisera les moyens les plus modernes et qui est d'avance assurée d'un grand succès.

***

Le premier thème d'étude, **L'enseignement du civisme à l'école obligatoire et la compréhension internationale**, faisait l'objet d'un rapport de synthèse que je signai de ma blanche main. Les rapports nationaux montraient la diversité des idées qui dirigent cet enseignement. Alors que certains pays (Pays-Bas, par exemple) l'ignorent, d'autres l'intègrent dans une autre branche : histoire, géographie, Heimatkunde, langues étrangères ; les uns en font un enseignement sur l'organisation et le rôle des institutions nationales et internationales (instruction civique proprement dite) alors qu'ailleurs il devient une philosophie qui doit imprégner tout l'enseignement, des classes maternelles au baccalauréat, et qui doit préparer l'enfant à la vie sociale sous toutes ses formes.

Vous trouverez plus bas les conclusions auxquelles la discussion a abouti.

Le second sujet : **Les possibilités offertes aux enfants et adolescents des milieux ruraux en matière d'éducation**, faisait l'objet d'un rapport de notre toujours jeune président-fondateur L. Dumas. C'est un problème universel que la Conférence du bureau international de l'éducation a traité cette année même, à Genève, et qui reçoit des solutions très variées, suivant le niveau économique ou l'évolution démographique du pays considéré. L'Angleterre, par exemple, ne connaît pas ce problème ; il n'y a de crise de recrutement que dans les villes, et beaucoup d'écoles rurales y sont considérées comme les meilleures du pays et forment des centres sociaux et culturels pour toute leur région.

L'exemple de l'Australie est particulièrement intéressant ; la population étant très disséminée sur d'immenses territoires, il a fallu prendre des mesures adéquates qui vont du ramassage des élèves pour les conduire en classe, à l'école par correspondance ou par radio pour ceux qui sont tout à fait isolés, avec postes d'émission qui permettent aux élèves de poser des questions à leurs maîtres lointains.

Nous publions aussi les résolutions adoptées.

Le travail de préparation du congrès porte ses fruits ; tous les délégués ont pu prendre connaissance de tous les rapports nationaux. Ils peuvent donc préparer leurs interventions et le niveau de celles-ci m'a semblé plus relevé que par le passé.

A part les thèmes d'études, le congrès a accompli, en un minimum de temps, un gros travail administratif : adoption du **Règlement du Fonds international d'entraide,** destiné à venir en aide aux instituteurs victimes de persécutions politiques ou de calamités naturelles ; adoption d'un nouveau règlement intérieur, mis à l'épreuve tout au long du congrès ; acceptation de deux candidatures d'associations finlandaises (au total 20 000 membres), examen des comptes, réélection de R. Michel et G. Willemin comme secrétaire général et trésorier.

FIPESO et FIAI eurent l'honneur d'être reçus à l'ambassade de France, somptueusement logée au palais Farnèse.

G. W.

RÉSOLUTION SUR

L'enseignement du civisme à l'école obligatoire et la compréhension internationale

Le congrès annuel de la FIAI, réuni à Rome du 28 au 31 juillet 1958, après avoir étudié et discuté les rapports présentés sur ce sujet,

CONSIDÉRANT

— que la division de plus en plus poussée du travail et la spécialisation croissante des individus et des collectivités augmentent le nombre et la complexité des liens sociaux,

— que l'interdépendance des invididus et des collectivités devient de plus en plus étroite,

— que les futurs citoyens et citoyennes doivent être préparés à entrer dans la vie sociale et à y jouer leur rôle,

— que la démocratie ne peut vivre que si l'ensemble de ses citoyens lui apporte son appui intelligent et actif,

— que la famille a tendance à abandonner à l'école cette partie de sa tâche,

ESTIME QUE :

1. Un enseignement civique doit être donné dans toutes les écoles ;
2. Cet enseignement ne doit pas seulement donner aux enfants une connaissance des conditions et des institutions de leur propre pays, mais il doit les amener à la conscience de la solidarité qui unit tous les hommes et toutes les nations ;
3. Cet enseignement doit être adapté à l'âge mental de l'enfant et constituer une discipline particulière. S'il ne forme pas une branche distincte dans le programme général de l'enseignement, il peut être lié à l'histoire, à la géographie, à l'étude des langues étrangères ;
4. En aucun cas, cet enseignement ne doit être dogmatique ; il doit s'appuyer sur les expériences directes de l'enfant ; il faut pratiquer le civisme plus que l'enseigner. C'est en créant dans l'école un état d'esprit favorable au dévouement envers autrui, à l'équité, à la tolérance que l'on obtiendra les meilleurs résultats ;

5. Le matériel d'enseignement doit permettre à l'enfant de vivre cet enseignement. Les manuels doivent donc apporter des illustrations et des exemples bien choisis. Les films, la radio et la télévision peuvent apporter une aide précieuse aux enseignants, à condition que les renseignements présentés soient parfaitement objectifs et judicieusement choisis ;
6. Les institutions internationales, les problèmes des relations de tous ordres entre les nations doivent être abordés dans le même esprit ; leur étude doit intervenir dans la ou les dernières années de l'enseignement obligatoire ;
7. Parmi les moyens propres à créer et à fortifier l'intérêt pour la compréhension internationale, il faut recommander l'échange de correspondance internationale, les voyages à l'étranger des élèves et des maîtres, les stages à l'étranger, les échanges de classe d'un pays à l'autre, les camps de vacances, etc., etc. ;
8. Dans les études qui préparent le corps enseignant, il faut prévoir une préparation spéciale de celui-ci pour l'enseignement du civisme.

RÉSOLUTION

Les conditions et les possibilités éducatives dans les zones rurales

La conférence de la FIAI, réunie à Rome du 28 au 31 juillet 1958, consciente du fait que l'éducation doit être dispensée également à tous les enfants et adolescents suivant leurs aptitudes, sans discrimination tenant soit à leur race ou leur croyance, soit au lieu de leur naissance et celui de leur résidence et que les autorités chargées de l'éducation, les parents et les instituteurs, acceptent ce fondement philosophique du système scolaire,

Déclare que pour faire passer ce principe dans les faits il est nécessaire que des conditions telles que les suivantes soient établies :

a) Création ou maintien :

— d'écoles dans les centres ruraux, écoles destinées aux enfants provenant de plusieurs villages environnants et susceptibles de leur offrir des possibilités plus étendues d'éducation. Des divergences d'opinion existent entre les délégations présentes à la conférence sur la question de savoir si cette disposition doit s'appliquer seulement aux enfants les plus âgés ;

— de centres ruraux d'éducation pour l'enseignement postscolaire et la culture des adultes ;

— le paiement par les autorités chargées de l'éducation des frais de transport des élèves qui doivent se déplacer à une longue distance de leur résidence aux dites écoles.

b) La construction de nouvelles écoles rurales et la modernisation des anciennes ainsi que de leurs bâtiments annexes y compris les moyens matériels et l'équipement nécessaire à cet enseignement.

c) Un système unique d'échelles de salaire pour les instituteurs ruraux et urbains avec les mêmes possibilités de promotion et, en outre, dans les postes qui la justifient, une allocation supplémentaire pour les instituteurs exerçant dans des postes isolés et pour les instituteurs de classe unique.

d) La nomination d'instituteurs qualifiés dans les écoles rurales.

La conférence de la FIAI exprime l'espoir que, compte tenu des possibilités de chaque pays, la puissance éducative des « écoles à une seule classe » soit accrue par des moyens tels que la coéducation, et la réduction du pluralisme scolaire permettant de réunir plusieurs écoles à effectif restreint qui fonctionnent dans le même petit village.

La FIAI insiste sur le fait que les problèmes concernant l'organisation et les programmes de l'école rurale ne sauraient être étudiés et résolus sans qu'il soit fait appel à la collaboration des organisations professionnelles des enseignants.

Règlement du Fonds d'entraide international de la FIAI

adopté par l'assemblée des délégués

Rome - 30 juillet 1958

1. But. — Le Fonds d'entraide international a pour but de venir en aide aux instituteurs et à leur famille victimes de persécutions politiques ou de calamités naturelles.

2. Financement. — Le Fonds est alimenté par des versements facultatifs des associations nationales ou par des dons privés. Un appel spécial sera adressé par le bureau exécutif en cas de nécessité.

3. Gestion. — Le Fonds est géré par le bureau exécutif et soumis chaque année à la vérification de l'assemblée des délégués. Il fait l'objet d'un compte entièrement distinct de la caisse de la Fédération.

4. Secours. — Les secours sont accordés par le bureau exécutif en faveur d'instituteurs et de leur famille victimes de persécutions politiques ou de catastrophes naturelles, à la demande d'une association nationale qui se portera garante de leur légitimité. Les secours sont distribués par l'intermédiaire de l'association requérante et sous sa responsabilité, ou, dans les cas urgents, directement par le bureau exécutif.

L'ENSEIGNEMENT DU CIVISME A L'ÉCOLE OBLIGATOIRE ET LA COMPRÉHENSION INTERNATIONALE

Société pédagogique de la Suisse romande

Schweizerischer Lehrerverein

(Eric Pierrehumbert)

C'est le rapport présenté à la FIAI au nom des associations suisses

Le rapport qui suit a été établi après avoir reçu des informations :

a) du Schweizerischer Lehrerverein (exemple du canton de Lucerne) ;
b) de la Société pédagogique vaudoise ;
c) de l'Union des instituteurs genevois ;
d) de la Société pédagogique neuchâteloise ;
e) de la Société pédagogique jurassienne.

A

1. Le but généralement et officiellement fixé à cet enseignement est sensiblement le même dans tous nos cantons suisses. Voici ce qu'on peut lire à ce sujet dans le plan d'études de l'enseignement primaire genevois :

« L'éducation civique a pour buts :

— de faire connaître aux enfants les institutions de notre pays et de leur apprendre le respect des principes de la démocratie ;

— de préparer les futurs citoyens à accomplir leurs devoirs et à exercer leurs droits ;

— de fortifier l'amour du pays, de développer l'esprit de compréhension et de solidarité qui doit régner entre les citoyens et entre les peuples. »

Le rapporteur lucernois ajoute à ces buts la « connaissance des particularités et de la manière de vivre des autres peuples ».

Dans les autres cantons romands, cette connaissance s'acquiert en grande partie au cours des leçons de géographie ou d'histoire.

2. L'enseignement du civisme fait l'objet d'un cours spécial dans les écoles primaires et secondaires des cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève, ainsi que dans les écoles secondaires du Jura bernois. Par contre, dans les classes primaires jurassiennes, l'enseignement du civisme est compris dans celui de l'histoire nationale. Enfin, à Lucerne, il est intégré dans un groupe de disciplines intitulé : « Histoire et instruction civique ».

3. Cet enseignement est obligatoire :

Dans les cantons de Lucerne et Vaud : dès la 6e année
dans les cantons de Neuchâtel et Genève : dès la 7e année
dans le Jura bernois : dès la 9e année.

4. Il ne nous semble pas utile de donner ici le programme détaillé de l'enseignement du civisme dans chaque canton. Voici quels sont les principaux chapitres étudiés, parfois dans un ordre différent, pendant la scolarité obligatoire :

a) la famille ;
b) la commune ;
c) le canton ;
d) la Confédération suisse ;
e) droits et devoirs du citoyen, l'esprit civique, étude détaillée des constitutions, etc.

Partout, une partie du temps, surtout dans les derniers degrés de la scolarité obligatoire, est consacrée à l'étude des institutions internationales et de l'organisation politique des pays étrangers.

Temps hebdomadaire consacré à cet enseignement :

Vaud : garçon 1 h. 1/2 ; filles 1/2 h.
Neuchâtel et Genève : garçons et filles 1 h.
Jura bernois : garçons et filles 1 h. pour les classes secondaires de 9e a.
En 9e a. primaire, les leçons d'éducation civique sont données dans le cadre des leçons d'histoire nationale et en fin d'année seulement.

5. L'enseignement autrefois livresque est maintenant donné de manière plus concrète. Il est fondé sur la réalité de la vie publique. Tous les problèmes sont autant que possible traités à l'aide de cas vécus, empruntés si possible à l'actualité. Certains événements de la vie publique sont « joués » en classe. Des visites de bâtiments et de salles dans lesquels siègent les autorités sont organisées. L'enseignement du civisme est donc donné de manière plus active dans tous les degrés de la scolarité obligatoire.

6. Les manuels contiennent en général des exposés, des résumés, d'abondantes photographies montrant des événements importants de la vie civique, des photocopies de documents, etc.

Les maîtres recourent à l'usage de documents tels que journaux, publications officielles, affiches, matériel électoral, qu'ils doivent en général rechercher eux-mêmes.

Le rapporteur lucernois mentionne l'usage du cinéma, du film fixe, du magnétophone et de la radio.

7. Plusieurs rapporteurs estiment que la place réservée à l'enseignement du civisme international est insuffisante. Nous pensons qu'il y a des raisons à cela. Nous les analyserons dans les suggestions figurant dans la deuxième partie du questionnaire.

B

1. Deux rapports cantonaux fournissent une réponse à cette question. Comment l'enseignement du civisme peut-il favoriser une meilleure compréhension internationale ? Comment peut-il conduire sur le chemin de la paix ?

« L'enseignement du civisme, tel qu'il est compris actuellement, ne peut, à notre avis, permettre une meilleure compréhension internationale. Un de nos conseillers fédéraux, M. Rodolphe Rubattel, déclarait au sujet des buts de l'enseignement civique :

« Il s'agit de faire aimer notre patrie et apprécier son organisation, plutôt que de viser exclusivement à l'acquisition de connaissances civiques. »

D'autre part, l'auteur de notre manuel d'éducation civique, M. Charles Duchemin, écrivait, en 1956, dans un rapport qu'il rédigeait en qualité d'expert d'arrondissement des examens pédagogiques des recrues :

« Avoir conscience de la *valeur* de nos institutions démocratiques et de l'esprit de nos lois importe bien plus que la *connaissance* formelle de ces institutions et de ces lois. Il convient d'ailleurs, pour mettre en lumière les caractéristiques spécifiquement suisses de notre Etat démocratique, de le comparer non seulement aux régimes autoritaires, mais aussi aux institutions des autres démocraties. Autrement dit — et je m'excuse de le répéter — il ne faut pas connaître seulement les différents rouages de notre appareil politique : il faut encore et surtout avoir conscience « de la sagesse de nos institutions de structure, de la valeur de nos droits populaires et de nos libertés individuelles, de la nécessité du devoir civique. »

Voilà qui démontre bien que l'enseignement du civisme doit fortifier chez les élèves l'amour de la patrie ; il doit aussi leur faire sentir combien les privilèges dont ils bénéficient sont importants. Il s'agit donc *d'armer moralement* nos enfants. Est-ce là une erreur ? Nous ne le pensons pas. Les circonstances actuelles ne nous laissent pas le choix. Les événements internationaux récents ne peuvent donner *confiance* à ceux qui ont sans cesse lutté pour le maintien de leurs libertés. Reprocher à nos autorités de poursuivre cette lutte serait bien imprudent et injuste.

Et pourtant, nous ne désirons que la paix, la sécurité, l'harmonie entre les peuples. Nous voudrions, nous Suisses, qui sommes parvenus dans notre Etat fédératif à concilier des intérêts bien différents, croire à une Europe et à un monde unis. Nous ne parviendrons à ce résultat qu'en apprenant à mieux connaître les autres peuples. *La confiance ne peut être trouvée que par des contacts humains.* Ensuite, il sera possible de parler de civisme international. » (Rapport genevois.)

« De la découverte de la famille, du travail, du pays, le garçon ira à la découverte des autres nations. Très tôt, il a compris son appartenance à l'humanité dans et par les communautés. Il a constaté aussi qu'il bénéficie des découvertes et des progrès opérés sur tous les points du globe. L'éducateur ne manquera pas d'approfondir le sentiment qu'il éprouve de n'être homme qu'en tenant à d'autres, à tous les autres, à l'humanité.

Qu'il le veuille ou non, il vit engagé. Ce sentiment doit le rendre de bonne humeur, cordial envers tous les hommes puisqu'il leur est solidaire. Membre de la grande communauté mondiale, il comprendra que sa tâche consiste à améliorer la civilisation dans la mesure de ses possibilités et que la paix, la sécurité ne se réaliseront que dans la proportion où chacun aimera la paix et la sécurité.

Ces constatations faites, il serait anormal qu'un grand garçon de 18 ans n'eût pas l'amibtion de rendre le monde meilleur.

Or, si nous voulons qu'il s'engage avec tous les hommes de bonne volonté, il est nécessaire qu'il soit pénétré du véritable humanisme, estime, respect et viril amour de celui qui retrouve en chaque homme un frère » (rapport jurassien).

Il faut bien constater que les buts de l'enseignement du civisme ont été fixés dans notre pays en tenant insuffisamment compte de la nécessité de créer un véritable esprit de compréhension internationale.

Il faudrait donc, dans l'avenir, passer plus rapidement sur les problèmes relatifs à la structure de la commune ,du canton et de la Confédération, pour arriver plus tôt à l'étude des institutions internationales et des possibilités d'une meilleure entente entre les peuples.

Sans doute, serait-ce un compromis ? Concilier esprit national et esprit international ne se fait pas en un jour. Gottfried Keller a tenté de le faire en écrivant : « Achte jedes Mannes Vaterland, aber das deinige liebe. » (Estime la patrie de chaque homme, mais la tienne, aime-la.) Est-ce suffisant ?

Trop de nations luttent actuellement pour leur existence parce qu'elles n'ont pas confiance. Celle-ci ne peut, à notre avis, s'acquérir aujourd'hui par l'enseignement du civisme. Nous devons rechercher d'autres moyens plus positifs : meilleure connaissance entre les individus de tous les peuples, par exemple. Nous pensons également à ce que pourrait être dans ce domaine l'action des chrétiens s'ils n'étaient pas divisés.

2. Le rapporteur jurassien souhaite la parution d'une brochure publiée une à deux fois pendant l'année par les soins des organisations internationales (ONU, UNESCO) et qui s'intitulerait : « Ce qui se fait dans le monde pour la paix. » Cet ouvrage serait remis à tous les élèves et commenté par le maître au cours des leçons de civisme. Le même rapporteur souhaite la remise à toutes les classes supérieures de la Déclaration universelle des Droits de l'homme, sous forme de tableau.

Les autres suggestions ne concernent pas directement l'enseignement du civisme et sont les suivantes :

a) échange de correspondance, de disques, de films entre les classes ;

b) échanges d'élèves et de maîtres pendant la période scolaire ou pendant les vacances ;

c) réunions internationales de membres du corps enseignant plus fréquentes.

VAUD

Que les portes s'ouvrent

Bon nombre de collègues — et j'en suis — se sont étonnés de trouver dans leur journal quotidien le compte rendu de séances communes, convoquées par le Département, des commissions scolaires de leur district, sans qu'ils en aient rien su officiellement avant. Il semblait que, puisque l'ordre du jour portait sur des objets comme la discipline à l'école et le certificat d'études primaires, nous serions informés au moins en même temps que les commissions scolaires.

(Renseignements pris, ces séances sont organisées assez régulièrement tous les quatre ans [parfois moins] à la suite du renouvellement des autorités communales : en effet, des changements peuvent être intervenus dans la composition des commissions scolaires, et MM. les inspecteurs tiennent à prendre contact avec les nouveaux venus.)

Je reviens à mon propos : nous nous sommes donc étonnés. Mais, après réflexion, je m'étonne seulement de m'être étonné. Je laisse de côté l'aspect légal de la question, d'après lequel le Département n'a aucune obligation de nous informer ni de nous consulter dans un cas semblable.

Ce qui donc a failli m'étonner, c'est que, après cent expériences pourtant, nous n'avons pas appris grand-chose : dans le cas particulier, nous ne savons pas encore que les grandes lignes de la politique scolaire (dans le bon sens du mot) s'élaborent sans nous (exemple : future loi sur l'enseignement primaire) ; ou que, si on nous consulte à leur sujet, notre avis ne pèse pas bien lourd dans la balance ; ou qu'on nous demande notre opinion sur des questions de détails seulement.

Je peux paraître sévère : je ne fais pourtant que constater ; et je constate, sans amertume et sans reproches, qu'il y a un état d'esprit bien établi chez nous, chez moi, dans ma classe, un état d'esprit qu'éclaire l'authentique anecdote suivante : Un collègue de la campagne avait demandé à sa commission scolaire de décider quatre semaines de vacances en août au lieu des deux traditionnelles, et de raccourcir en conséquence les congés d'automne (comme c'est la tendance actuellement) ; on lui a répondu : « Ça ne s'est jamais fait chez nous ! »

Ça ne s'est jamais fait... (C'est évidemment plus compliqué que ça, mais je simplifie.) Eh bien ! nous devons le faire. Dans notre monde moderne, l'individu ni la société de s'accommode plus de cet état d'esprit. Nous devons demander et continuer à demander — nous devons l'exiger de nous-mêmes aussi — que les portes s'ouvrent et que nous puissions pénétrer sur le chantier. Parce que nous sommes des ouvriers aptes à construire, parce que l'œuvre qui se fait et s'améliore sans cesse, nous devrons y vivre, en utilisant les outils qui s'y fabriquent. Trop souvent, si quelqu'un frappe, seul le judas s'ouvre, et le visiteur ne peut même pas regarder son interlocuteur dans les yeux. Et il est bien difficile de s'entendre par un orifice aussi petit ; surtout que le langage qu'on parle à l'intérieur n'est bien souvent pas le même que celui du dehors.

Ce que nous demandons, combien l'ont déjà demandé avant nous, combien le demanderont encore ? Ce n'est pas une raison de découragement. D'ailleurs, il y a déjà eu quelques tentatives réussies — oh ! modestes — qu'elles servent notre persévérance, notre volonté d'améliorer, notre espoir en l'avenir.

P. B.

Postes au concours

Jusqu'au 24 septembre 1958 :

Aigle : Institutrice primaire.

Aubonne : Institutrice enfantine. - Maîtresse de travaux à l'aiguille de l'école ménagère et du collège. Entrée en fonctions : 1er décembre 1958.

Chavornay : Instituteur primaire.

Les Clées : Instituteur primaire. Magnifique appartement remis à neuf à disposition. Entrée en fonctions : 1er novembre 1958.

Moiry : Maîtresse de travaux à l'aiguille. Entrée en fonctions : 1er novembre 1958.

Jusqu'au 30 septembre 1958 :

Bex : 1 ou 2 postes institutrice primaire.

La Tour de Peilz : Maître de gymnastique. Indemnité de résidence : Fr. 800.— par an. Ne se présenter que sur convocation. Pour tous renseignements, s'adresser au directeur des écoles.

Montricher : Instituteur primaire supérieur. - Instituteur primaire. Obligation d'habiter les appartements mis à disposition.

Villarzel : Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 1er novembre 1958. - Institutrice semi-enfantine. Obligation d'habiter le collège .

Villars-le-Terroir : Instituteur primaire.

Centenaire de la Société suisse des maîtres de gymnastique

1858 - 1958

Cent ans de gymnastique scolaire

La Société suisse des maîtres de gymnastique a fêté à Lausanne, les 6 et 7 septembre, le centième anniversaire de sa fondation.

Un comité d'organisation devait mettre au point, dans ses moindres détails, le programme de ces deux journées au cours desquelles les membres de la société, demoiselles et messieurs, étaient conviés.

La journée de samedi 6 septembre

Dans la matinée, sur le terrain du Bois-Gentil, à la Pontaise, près de quatre cents délégués suisses et étrangers étaient rassemblés pour assister à une démonstration gymnique de la part des élèves des écoles lausannoises.

Parmi les rangs des personnalités étrangères figuraient des délégués du congrès international pour une éducation physique contemporaine, qui se déroulera à Macolin du 7 au 13 septembre. Le chef de la délégation est M. Ernest Hirt, directeur de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport.

Un soleil encore chaud inonde la pelouse du stade où, à 10 h. 15 précises, comme prévu à l'horaire, M. Marcel Gueissaz, président de l'Association vaudoise des maîtres de gymnastique et du comité d'organisation, ouvre la cérémonie par une allocution de bienvenue en français et en allemand.

Il se plaît tout d'abord à relever la présence de nos hôtes étrangers et suisses, dont la liste est importante. En matière d'éducation physique, l'Europe et les autres continents : Amérique, Australie, Indes, ont envoyé des délégués. Il y a notamment M. Karl Diem, directeur de la Hochsportschule, de Cologne.

De Suisse, les délégués de la partie allemande : MM. le professeur Ernest Leemann, de Zurich ; le docteur Schenkel, de Bâle ; le docteur Wartenweiler, de Zurich, et plusieurs autres représentants.

De Suisse romande : MM. Louis Perrochon, inspecteur cantonal de gymnastique ; Constant Bucher, professeur de sports à l'Université ; André Berthoud, de la direction des écoles ; François Rostan, inspecteur scolaire.

Agilité, mobilité, courage

Ces trois mots résument le thème gymnique imposé aux éducateurs qui, tout à l'heure, à la tête de leur classe, le feront vivre devant un public averti et sympathique. Après l'avoir annoncé, M. Gueissaz clôt son allocution pour donner la parole à M. Numa Yersin, professeur à l'Ecole normale, qui développera ce thème en quelques mots dans les deux langues.

Démonstration gymnique vivante des enfants

Un fait bien en évidence, au terme de cent ans de gymnastique scolaire, est que l'éducation physique a évolué dans un esprit tendant à la rapprocher de la nature. Que l'on se souvienne un peu seulement de la révolution qu'instaura feu Georges Hébert, il y a un demi-siècle à peine, en mettant des élèves torse nu dans l'enceinte du stade ! L'éducation physique s'inclut à la physiologie, à la biologie, à l'anatomie, sciences dites « exactes » ; elle tire une large part des « contingences » ou agents physiques : air, eau, soleil. Le costume s'est réduit à la simplicité ; beaucoup plus seyant, il autorise la liberté du geste, geste différent selon l'âge des enfants.

Voici tout d'abord les petits, âgés de 7 ans, qui, sous la direction de Mlle Annette Luther, se servent du banc suédois pour effectuer, pieds nus, une gamme d'exercices de marche et de course.

Sous la direction de M. Robert Prahin, une classe de jeunes filles du troisième degré va se livrer à des exercices d'adresse et de courage à l'aide de la balle élastique et du tapis de chute, alliant la grâce à la beauté du mouvement.

M. René Léderrey, devant une classe d'une trentaine de garçons en tenue de « santé » — pieds nus, torse nu — nous offre une démonstration gymnique très vivante, faisant intervenir des exercices sur place et en déplacement, desquels il s'efforce de tirer le maximum du compartiment de terrain.

Les filles en gris apparaissent : c'est l'une des classes de Mlle Rose-Marie Porchet, du collège secondaire du Belvédère. Sa démonstration, s'inspirant du thème imposé, se traduira sous la forme vivante, rapide, d'un concours d'estafettes au moyen de la corde à sauter et de la balle élastique.

Place maintenant aux appareils ; M. Jean Tschabold, ancien champion suisse de cette discipline, a choisi les barres parallèles qu'il va placer en ligne — c'est une nouvelle formation — et utiliser intégralement. Ses élèves sont au nombre d'une trentaine, âgés de 10-11 ans. Ils rentrent de vacances et n'ont que quatre ou cinq leçons, tout comme leurs autres camarades par ailleurs. Ils vont travailler cet appareil sous toutes ses formes, dans une suite d'exercices progressifs de balancement, de courage, et la conjugaison des deux.

Pour terminer la démonstration, l'on assista à l'utilisation du trampoline, ce tapis élastique d'origine américaine, que M. Kurt Baechler, un Suisse, coach de l'équipe de gymnastique USA, connaît dans ses secrets. Malgré le peu de préparation des élèves, deux heures à peine, l'on se rendit compte à quel point le corps joue sur la toile élastique à l'image d'une balle de ping-pong échangée sur une table de jeu par d'habiles joueurs.

Toutes ces démonstrations retinrent l'attention du public qui salua les unes et les autres par des applaudissements nourris.

Après-midi sportif pour les participants

Quittant un lunch fort bien servi au Club House du Lausanne-Sports, maîtres et maîtresses de gymnastique adoptèrent à leur tour la tenue du plein air. Ils entrèrent en lice sur plusieurs terrains : stade Marronniers, Bois-Gentil, Vélodrome, pour y disputer des rencontres amicales et sportives de volley-ball, basket-ball, balle au poing, balle à la corbeille. Il y eut en tout passé quarante équipes de dames et de messieurs de toute la Suisse, y inclus celle du comité. Des collaborateurs dévoués avaient installé les différents terrains et arbitrèrent les matches avec compétence.

Bateau-dansant et mime

A 21 h., sur le quai d'Ouchy, une cohorte en voix, détendue, s'apprête à monter à bord du « Vevey », le bateau de la CGN (Compagnie Générale de Navigation), pour une sortie sur le lac qui, en cette soirée, est calme comme un miroir, sous la voûte où, sentinelles de tous les temps, veillent les étoiles. Un orchestre fait danser jeunes et vieux. Le mime Franz, le visage enfariné, égayera l'assistance dans ses numéros traduisant tout le problème de l'humain ; il est très applaudi. Le bateau reviendra bientôt à quai, trop tôt, bien sûr — la soirée est si belle. L'on se dit bonne nuit, en se donnant rendez-vous au lendemain, journée officielle de la célébration du Centenaire.

La journée de dimanche 7 septembre

Après la journée du samedi, consacrée à des démonstrations gymniques et sportives, un tournoi de jeux, une soirée dansante sur le lac, les congressistes se rassemblaient au début de la matinée en l'aula de l'Université, décorée pour la circonstance, afin d'y célébrer le centenaire de la fondation de leur société.

Le petit chœur du Collège de Montreux, sous l'experte direction de M. Robert Mermoud, se fait d'abord entendre. Et c'est un ravissement que de goûter ces instants où des voix enfantines pures entonnent des chants d'origine classique ou moderne. Cet ensemble est vivement applaudi.

Puis c'est au tour de M. Hans Guhl de monter à la tribune ; le président central de la Société suisse des maîtres de gymnastique salue les nombreuses personnalités ici présentes. Il a le plaisir notamment d'accueillir — et c'est la première fois dans l'histoire de la SSMG — un conseiller fédéral, en la personne de M. Paul Chaudet, chef du Département militaire fédéral. A ses côtés, son adjoint, M. Arnold Kaech, chef de l'administration militaire. Il salue ensuite la présence de MM. Marcel Monnier et Adrien Martin, respectivement chef de l'enseignement secondaire et primaire du canton de Vaud ; Louis Perrochon, inspecteur cantonal pour la gymnastique ; Jean-Pierre Pradervand, directeur de l'Ecole supérieure de commerce ; Georges-André Chevallaz, syndic de la ville de Lausanne ; André Gardiol, délégué de la Société vaudoise des maîtres secondaires ; Robert Pasche, président de la Société pédagogique vaudoise ; Constant Bucher, professeur de sports à l'Université de Lausanne ; Jürg Wartenweiler, du Poly de Zurich ; Jules Favre, délégué de l'ANEP, sans oublier les délégués des associations suisses de gymnastique et de sport.

M. Ernest Leemann, ancien président central, vient maintenant retracer l'historique de la Société suisse des maîtres de gymnastique, relevant le nom de l'un de ses pionniers, M. Otto Kätterer. Il souligne que l'enseignement de la gymnastique se place dans une atmosphère de joie. L'enfant, dont le besoin de s'ébattre ne cesse de s'affirmer avec la croissance se tourne instinctivement vers son maître de gymnastique chez qui il recherche l'idéal de ses aspirations. Aussi sa tâche est-elle des plus délicates, surtout dans les temps modernes, où l'éducation physique tient compte des lois anatomo-physiologiques. Il se félicite que le thème gymnique choisi pour le Centenaire fut : agilité, mobilité, courage. Bien qu'ayant subi plusieurs modifications au cours de ces cent ans, le programme de gymnastique scolaire ne cesse de se modifier encore. C'est à cette intention, et pour tenir ses membres au courant des nouvelles tendances que la SSMG organise annuellement des cours de perfectionnement pour ses membres. En outre elle a la tâche de former les futurs cadres de l'enseignement, maîtres et maîtresses de gymnastique, dans plusieurs universités suisses : Bâle, Zurich, Lausanne, Genève.

Le rôle social du maître de gymnastique est de premier plan. Il cherche à inculquer à ses élèves ces notions d'équilibre entre les forces physiques et psychiques, à des fins altruistes. M. Leemann forme des vœux pour que, à l'avenir, la jeunesse puisse s'ébattre à sa guise sur des places de sport publiques. Il termine par des éloges à l'égard des Romands qui, bien que peu formalistes, sont toujours conscients de leurs devoirs d'éducateurs. Il les remercie pour tout leur dévouement et leur attachement à la cause de la SSMG.

M. Paul Chaudet, conseiller fédéral, rappelle les paroles de Jacob Iselin, du XIXe siècle : « Nous travaillons pour une seule et même patrie. » La responsabilité de la formation physique de la jeunesse incombe en Suisse au Département militaire, et cette particularité est peut-être unique au monde. Il y a donc interpénétration entre le peuple et l'armée. Cette formation est à double fin civile et militaire. Le maître de gymnastique est appelé à rendre de précieux services à l'égard de la communauté nationale. L'évolution technique contemporaine nous rend sans cesse attentifs devant les problèmes naissant chaque jour sous un angle différent. Il faut agir avec confiance, se souvenir des préceptes de notre général Henri Guisan, qui conservent toute leur valeur. La fondation de Macolin, siège de l'Institut national d'éducation physique et de sport, a été d'un secours évident pour la cause de l'éducation physique. Pour que le jeune homme puisse pratiquer mieux les exercices physiques, il serait indiqué de diminuer ses heures de travail. L'orateur remercie la SSMG de la tâche accomplie dans le pays. Le poids des responsabilités est actuellement lourd, mais la lutte n'en est pas moins belle. La Suisse n'a de mission que si elle unifie ses différentes forces vers un idéal commun.

La visite du château de Chillon

Pour clore la matinée, des cars confortables vont transporter les congressistes en direction de Chillon, en passant par la Petite et la Grande Corniche de Lavaux, cela dans une lumière extrêmement radieuse et calme.

Dans le jardin du château, au terme de la visite, l'on fraternisa autour d'un apéritif servi sous la direction de M. Alfred Liard, directeur de l'Office de propagande pour les vins vaudois, qui parle des vins de Lavaux à ses invités.

A Lausanne, le banquet officiel

Servi dans la salle des XXII Cantons, le banquet officiel allait réunir, pour une dernière fois, officiels et

invités. Une brillante partie oratoire devait lui succéder, en tout près de dix discours ou allocutions, tous empreints de termes aimables, spirituels. L'on entendit successivement MM. Paul Curdy, vice-président de la SSMG ; Marcel Monnier, Georges-André Chevallaz, Jules Favre, Richner, président de la Société suisse des instituteurs ; enfin, M. Marcel Gueissaz, président de l'Association vaudoise de gymnastique et du comité d'organisation qui adressa ses vœux à toute l'assemblée, se plaisant à relever l'entière réussite de ces deux journées. —*d.*

GENÈVE

U. A. E. E.

Promenade aux XIII Arbres

le jeudi 3 octobre

Chères collègues, nous avons le plaisir de vous convier à une promenade automnale le jeudi 3 octobre. But : ce cher vieux Salève. Moyens de locomotion : tram et téléphérique. Rendez-vous : à la station du téléphérique de Veyrier, à 15 heures. *C. G.*

NEUCHATEL

Admissions

Nous saluons avec plaisir l'entrée de Mlle Henriette Froesch, institutrice à Burres, et de Mlle Madeleine Borel, en fonctions à Couvet, dans la SPN-VPOD. W. G.

Convocation

Le corps enseignant féminin primaire, secondaire et professionnel est cordialement convié à une assemblée d'information où les questions suivantes seront débattues :

1. Statut du corps enseignant ;
2. Egalité de salaire.

Toutes les collègues syndiquées ou non — titulaires et auxiliaires — sont instamment priées de participer à cette rencontre à Neuchâtel, mercredi 24 septembre, à 14 h. 30, maison des syndicats.

Du rapport sur la marche des écoles primaires du Locle - 1957-1958

Depuis trois ans, les effectifs se stabilisent. Le nombre des classes a passé de 41 en 1950 à 56 actuellement, avec exactement le même effectif moyen de 26 élèves. La natalité laisse cependant prévoir une augmentation du nombre des écoliers ces prochaines années.

La pénurie persistante du personnel enseignant a obligé la direction à faire appel à neuf auxiliaires.

Au sujet de l'amélioration apportée aux bâtiments, le Département de l'instruction publique s'exprime ainsi :

« Nous nous plaisons à signaler le bel effort accompli par la ville du Locle qui a inauguré en 1957 une nouvelle école ménagère remarquablement installée. L'aménagement d'une cuisine spacieuse et d'une salle à manger contiguë a permis la création d'un troisième poste permanent de maîtresse ménagère dans cette ville. Ces locaux attrayants et rationnellement équipés ont fait l'admiration des membres de la commission consultative de l'enseignement ménager qui y furent aimablement reçus par les autorités locloises. »

C'est avec beaucoup de satisfaction que nous avons appris que l'autorité communales présentera sous peu un projet important d'un demi-million de francs pour réparer et moderniser le collège primaire.

La commission scolaire a émis le vœu que l'on introduisît la gratuité complète de l'enseignement des travaux à l'aiguille. Etudes et démarches sont en cours.

En janvier 1958, les parents de nos élèves ont répondu à une enquête concernant l'introduction de la semaine de cinq jours. Le 90 % des parents se sont déclarés favorables à une telle initiative. La commission scolaire elle-même a également admis le principe de l'introduction de la semaine de cinq jours dans nos écoles. Malgré le résultat de ces deux consultations, le bureau de la commission scolaire a décidé de renoncer à l'introduction de la semaine de cinq jours. Cette décision a été prise parce qu'il

banque cantonale vaudoise

Livrets de dépôts, catégorie A et B

Bons de caisse

MEUBLES HEIDER S.A. MAÎTRE ÉBÉNISTE
MAISON FONDÉE EN 1860
98 ANS D'EXPÉRIENCE
100 % SUISSE
BEL-AIR MÉTROPOLE
LAUSANNE

HEIDER VEND chaque jour DES MEUBLES pour toujours

Choix immense toujours bon et bon marché

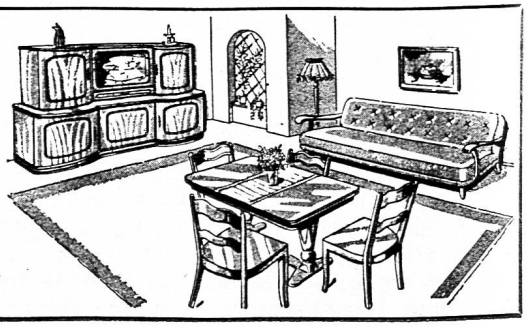

paraissait impossible d'introduire un tel régime dans les autres écoles de la ville.

Le problème de la réorganisation de l'enseignement secondaire est général et actuel, non seulement dans notre canton, mais aussi dans d'autres cantons et même à l'étranger. Il paraît normal de le signaler dans ce rapport, puisque n'importe quelle réforme de cet enseignement aura des répercussions sur l'école primaire. S'il doit y avoir réforme, nous postulons d'emblée, dit M. Butikofer, que l'âge d'entrée soit le même pour les trois sections prévues dans le projet élaboré par le Département.

Tels sont les brefs extraits qui nous ont paru de nature à intéresser l'ensemble du corps enseignant.

Et une fois de plus, nous serions ingrats de ne point dire à M. Butikofer combien nous continuons à apprécier sa direction avisée, bienveillante et ferme.

W. G.

Les CFF généreux

Si, par un certain côté, on peut trouver quelque saugrenuité à faire une fête d'un baptême de locomotive, il faut y voir un hommage mérité à la technique moderne, à notre industrie nationale en particulier, l'expression de l'admiration à l'égard du pouvoir humain.

Quoi qu'il en soit, la journée du 10 septembre restera mémorable pour les 1 200 enfants et leurs maîtres invités à l'inauguration de la superbe machine « Neuchâtel ». Tout était offert largement, voyage et ravitaillement, l'organisation parfaite dans tous les détails, la réception valaisanne charmante.

Nous aurions été ingrats en laissant passer sous silence cet événement que les journaux, par ailleurs, ont abondamment commenté. Il faudrait remercier tous ceux qui ont eu une part quelconque à cette belle réussite. Nous n'en citerons point, par crainte d'oublis.

Nous pensons cependant que le geste des CFF a été d'excellente réclame. Nous nous rappelons le temps où la concurrence de la route était inexistante et où les rapports entre les usagers des trains et le personnel étaient sèchement administratifs.

La manifestation de l'autre jour a certainement augmenté la sympathie du peuple pour notre grand organisme ferroviaire. C'est un heureux et intelligent calcul. Merci !

W. G.

JURA BERNOIS

Réunion synodale

des instituteurs et institutrices des Franches-Montagnes

Deux fois l'an, nos pédagogues se retrouvent en un point du pays franc-montagnard pour y aborder leurs problèmes professionnels, s'y enrichir, s'y fortifier et se recréer dans une atmosphère amicale. L'assemblée de cet été a eu lieu mercredi dernier, dans le nouveau bâtiment scolaire d'Epiquerez, où M. Jean Petignat, secrétaire communal, accueillit courtoisement ses hôtes au nom des autorités communales. Parmi les invités figuraient M. Rychner, secrétaire central de la Société des instituteurs bernois et ami des Jurassiens ; M. Joset, inspecteur scolaire, toujours heureux de fraterniser avec ses collègues taignons.

Sous la présidence de M. Joseph Petignat, des Cerlatez, les débats substantiels se déroulèrent avec bonheur. Pour deux ans, le nouveau comité sera composé comme suit : M. Joseph Petitgnat, président ; M. Georges Chapuis, vice-président ; M. Bernard Bédat, secrétaire ; M. Jean Philippini, caissier ; Mme Marie-Thérèse Fluckiger, assesseur. D'autre part, M. Alphonse Bilat a été désigné comme délégué de district. On a enregistré une admission : M. Pierre-Jean-Marie Voirol, des Breuleux, et deux démissions : Mlle Anne-Marie Choulat et M. Christe, pour cause de départ. Le choix de M. Joseph Simonin, de Charmoille, comme délégué du Jura-Nord au comité cantonal, a été ratifié.

Les prestations en nature ont été une pierre d'achoppement parfois pénible pour bien des communes franc-montagnardes. C'est que la situation dans le district était défavorable et qu'il était nécessaire de rétablir au profit du corps enseignant ce à quoi il a légalement droit, et ce que possèdent les maîtres d'autres parties du canton depuis longtemps. Poursuivant l'effort commencé, un comité spécial dirigé par M. Joseph Petitgnat a accompli un travail d'enquête et de synthèse digne des ardents Bénédictins ! Les fiches, les tables récapitulatives, les questionnaires remplis aideront grandement le préfet du district et la commission spéciale qui doivent prochainement examiner la situation de chaque commune.

Des tâches inattendues ayant été remplies, la caisse de section a été mise à forte contribution. Aussi les cotisations ont-elles été augmentées de 4 fr. par an, ceci surtout en vue de la préparation du congrès pédagogique jurassien qui se tiendra à Saignelégier en 1960.

M. Rychner, secrétaire central, rapporte sur le foyer pour enfants handicapés du Rossfeld, à Berne, et engage les maîtres à collaborer à l'œuvre entreprise.

M. Georges Chapuis a donné un aperçu sur la situation actuelle du problème de la formation accélérée des instituteurs et institutrices dans le Jura. Il s'est exprimé non en tant que président de la Société pédagogique jurassienne qu'il doit renseigner en premier lieu, mais à titre d'instituteur inquiété par la situation. Ses propos ont été complétés par ceux de M. l'inspecteur Joset et de M. Rychner. Comme chacun sait, 63 candidats se sont inscrits pour ce cours accéléré d'une année. La plupart ne répondaient pas aux conditions requises, de sorte qu'un peu moins de 20 candidats ont été retenus pour se présenter aux examens d'admission. C'est acculée au pied du mur par les événements que la Direction de l'instruction publique s'est résignée à ouvrir ce cours. Celui-ci a créé un fort courant de mécontentement dans le corps enseignant jurassien. Il est vrai que les écoles jurassiennes manqueront cet automne d'une quarantaine de titulaires, et qu'il faudra libérer les 27 normaliens et normaliennes six mois avant la fin de leurs études pour combler partiellement cette lacune. Il est vrai que les études à l'Ecole normale ont été boudées ces dernières années, en particulier par les jeunes des régions fortement industrialisées. Il est vrai que beaucoup de jeunes instituteurs et bacheliers ont poursuivi ou poursuivent leurs études pour se destiner à l'enseignement secondaire où il y aura bientôt pléthore. Ce sont surtout les petites communes qui souffrent de cette situation, celles où défilent des dizaines de remplaçants, où se succèdent les maîtres ou maîtresses

nommés provisoirement. Et pourtant, nombre d'entre elles ont consenti des sacrifices financiers importants pour moderniser un collège ou le logement du corps enseignant. Des conditions spéciales sont faites par l'Etat aux communes et aux maîtres des localités éloignées ou défavorisées. Ces populations ont droit, elles aussi, à un corps enseignant stable et dévoué. Mais un cours accéléré d'une année pour former des instituteurs, déjà porteurs de certificats de maturité ou de diplômes attestant une forte culture générale, sera-t-il la véritable solution ? Il semble qu'on aurait dû accepter à l'Ecole normale davantage d'éléments ces années passées. Or, la chose s'avérait impossible puisque les normaliens y vivent à l'étroit. Si le nouveau bâtiment de l'Ecole normale était réalisé, cette institution ne connaîtrait pas le corset dans lequel elle vit aujourd'hui. Mais cela n'est qu'un aspect du problème. Il en est d'autres qui passionnent et divisent l'opinion publique. L'essentiel est d'être conscient de la gravité de la situation actuelle dans le corps enseignant primaire.

Sans s'éterniser en vaines critiques ou à peser les lacunes ou erreurs passées, il s'agit maintenant de faire front. Le cours accéléré aura lieu. On souhaite de tout cœur qu'il soit l'unique. De plus, on espère que de tous les coins du Jura, les candidats s'inscriront nombreux aux examens d'admission à l'Ecole normale. Celle-ci s'efforcera, au vu de la situation et à la faveur des améliorations matérielles qu'on lui consentira, de fournir les instituteurs dont le Jura a tant besoin. Il est urgent que cesse la situation anormale actuelle où les retraités, les pédagogues d'autres cantons, des personnes non brevetées même tiennent les classes. Certes, ils œuvrent avec dévouement. Mais ils ne sauraient remplacer un corps enseignant attaché à son village d'une façon continue. C'est l'avenir de la jeunesse de maintes communes qui est en jeu.

Après un apéritif aimablement offert par la commune d'Epiquerez, la cohorte des instituteurs et institutrices prit le chemin de Saint-Ursanne pour y déguster la bonne table si renommée en ces lieux. Ce fut le départ d'heures claires et animées au long desquelles les chansons et les cuillers eurent leur part de notoriété. Mais les joies annexes, même si elles contribuent à fortifier l'esprit d'une corporation, ne sont pas du domaine public ! *p.j.*

Communiqué

SOCIÉTÉ SUISSE DES MAITRES DE DESSIN

Concours international de dessins d'enfants du Shankar's Weekly, périodique indien

Acessible à tous les enfants nés avant le 31 décembre 1942. Sont admises toutes les techniques, sauf le crayon, et tous les motifs, surtout : chez nous - à l'école - autour de la maison et de l'école - loisirs - sports - anniversaires - fêtes - animaux domestiques - zoo - cirque, etc. (Dimensions minimum : 20 à 25 cm.)

Indiquez au dos de chaque feuille, en caractère d'imprimerie : motif (en anglais de préférence), nom et prénom, girl ou boy, adresse, date de naissance (jour, mois, année).

Les travaux doivent avoir été exécutés en 1958 et sans aide. Chaque enfant peut envoyer plusieurs travaux.

Adresser les travaux entre le 20 et le 31 octobre : Zeichenswal Schulhaus Bürgli, St-Gall.

La SSMD procédera à une première sélection ; les travaux retenus seront envoyés à New Delhi. Les noms des gagnants seront publiés dans le numéro d'art enfantin 1959 du Shankar's Weekly.

En 1957, 50 000 dessins, de 63 pays, furent envoyés à New Delhi, dont 327 de Suisse.

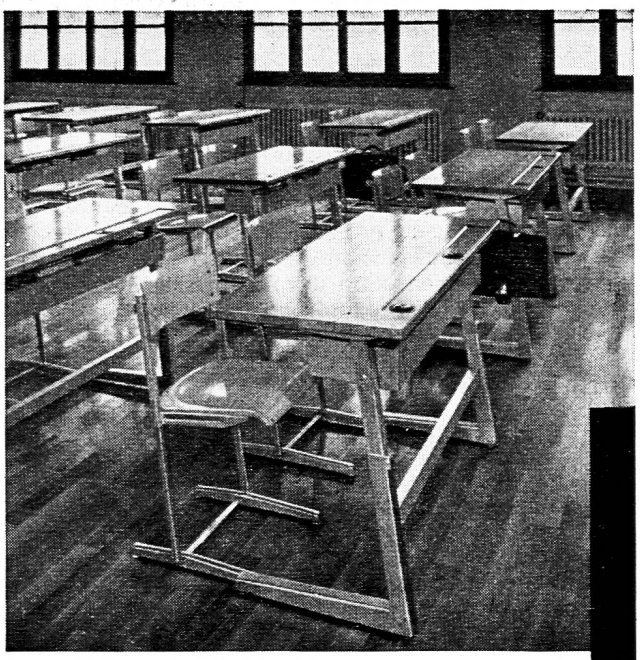

Esthétiques et pratiques...

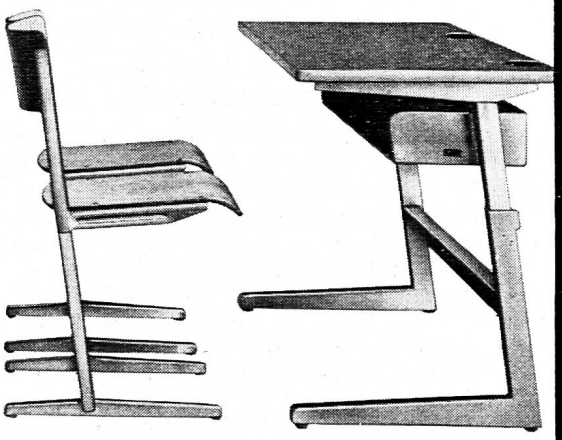

les meubles d'école modernes palor le sont vraiment et chaque maître en est fier. Facilement réglables et ne retombant jamais brusquement, grâce à un dispositif de blocage ingénieux, ils s'adaptent continuellement à la stature des élèves.

Les meubles d'école palor sont aussi les préférés parce qu'ils laissent beaucoup de place aux pieds et que les chaises peuvent être empilées (40 chaises par m²).

Demandez nos références et prix ou la visite de notre représentant.

PALOR S. A., Niederurnen GL
Bureau à Lausanne, Tél. (021) 24 25 96

palor

Fabrique de mobilier scolaire et tableaux

Partie pédagogique

LA COLLABORATION ENTRE INSTITUTEUR ET ASSISTANT SOCIAL

Aujourd'hui, les spécialistes, qu'ils soient psychiatres, psychologues ou assistants sociaux, attachent une grande importance à l'observation de cet enfant que l'on veut connaître toujours mieux pour pouvoir l'aider toujours plus efficacement. De cet enfant que, il y a environ un siècle, on se contentait de parquer dans une maison dite de correction où on lui inculquait la joie au travail à coups de sanctions et de sermons lorsque ce n'était pas à coups de trique, et sur lequel on collait une étiquette : « Dévoyé, pervers, vicieux, graine de crapule, etc. ». De nos jours, plutôt que de considérer les actes du jeune délinquant, du jeune inadapté, on s'attache à découvrir les motivations, conscientes ou non, de ces actions. Dans cette perspective, l'observation joue un rôle primordial, et c'est parce que l'école peut être d'un grand secours dans ce domaine que nous consacrons cette étude à ce sujet dont on a beaucoup parlé et qui justifierait un volume.

Nous nous efforcerons d'être aussi peu prolixe que possible, nous faisant ici l'écho d'opinions autorisées américaines et françaises et donnant notre point de vue.

***

Trop souvent, dans notre monde écartelé en spécialisations infinies séparées par des cloisons étanches, on a tendance à ne considérer qu'un aspect de l'être humain. C'est ainsi par exemple que l'on coupe l'ouvrier de l'homme (ce qui est cause de nombreux conflits sociaux, lesquels reposent souvent sur des fondements psychologiques aussi bien que matériels), l'élève de l'enfant ; on aboutit ainsi à une multiplicité de définitions sans doute exactes en elles-mêmes, mais qui ne sauraient recouvrir la réalité globale du sujet qui est complexe et faite des interactions des divers éléments que l'on a si savamment isolés. On obtient ainsi une foule de photographies fragmentaires, non un portrait en pied ; si l'analyse est très poussée, la synthèse, elle, laisse souvent à désirer. Il s'ensuit que, pour rassembler toutes les notations, tous les schémas, toutes les observations en un ensemble cohérent et donnant du sujet une image aussi complète que possible, une collaboration entre spécialistes s'impose sous forme du travail en équipe. Nous pensons quant à nous que la connaissance de l'enfant est une science ; en tant que telle, elle ne peut que bénéficier de la mise en commun de tous les éléments pouvant concourir à son avancement. Mais qui forme l'équipe dont nous venons de parler ? Des médecins, des psychologues, des assistants sociaux, des instituteurs, des pasteurs, entre autres.

La collaboration des assistants sociaux avec le corps enseignant est le plus souvent bonne ; parfois pourtant elle pourrait être meilleure et plus confiante de part et d'autre. Tel maître fait preuve d'une certaine réserve, ne disant pas tout ce qu'il a pu observer, incertain peut-être de ce à quoi serviront ses renseignements ou inconscient de l'éminente utilité, nous dirons même de l'éminente nécessité, de la moindre notation. Tel assistant, présentant un enfant à l'instituteur ou à l'institutrice, omettra de donner certain renseignement, pensant qu'il a bien peu de rapport avec l'école. En ce qui concerne l'assistant, nous devons bien préciser que parmi ses silences il en est qui lui sont dictés par le secret professionnel ; c'est ainsi que nous ne transmettons jamais à un maître ou à une maîtresse un rapport de l'Office médico-pédagogique, à moins que la consultation n'ait été demandée par l'école.

Il est donc essentiel que s'établisse entre pédagogues et assistants sociaux un courant de confiance et une collaboration totale dans l'intérêt des enfants dont nous nous occupons en commun.

LA PART DE L'ASSISTANT

Les enfants suivis par des services sociaux sont très souvent des enfants qui ont connu des circonstances pénibles qui les ont traumatisés plus ou moins profondément : progéniture de parents divorcés ou séparés ou encore de couples vivant dans une mésentente chronique, enfants de psychopathes, enfants abandonnés dès leur plus tendre jeunesse et placés de droite et de gauche, enfants illégitimes, enfants enlevés à une famille incapable de les élever, etc. On sait les conséquences néfastes des abandons, de la carence affective et de tant d'autres éléments perturbants. Ceci fait que nombre de protégés de l'Etat, pour ne parler que de ceux-là, partent dans la vie avec un déficit plus ou moins important qu'il s'agit de combler. Plusieurs sont des inadaptés, légers ou profonds, au pacte social ; il faut les ramener, certains disent les « récupérer », comme s'il s'agissait de matériel usé. Non, ils ne sont pas tout à fait comme les autres qui ont la chance de pouvoir compter sur des bons parents, et c'est la raison pour laquelle il faut s'en occuper davantage.

On connaît ces élèves qui ont de la peine à s'adapter à la classe ; on a tendance à les considérer comme des casse-tête chinois et peut-être comme de mauvais éléments. On connaît ces enfants turbulents qui ne peuvent s'appliquer bien longtemps au même devoir, ne peuvent, au bout d'un moment, écrire en suivant la ligne, ou suivre une lecture, ces instables qui se fatiguent rapidement, sont moins appliqués à la fin qu'au début du même travail, les anxieux si souvent agressifs et que l'on a trop vite fait de taxer de « sales gamins ».

Pour pouvoir aider et comprendre ces enfants, le maître doit être mis au courant des circonstances qu'a connues le gosse ; c'est ici qu'intervient l'assistant ou l'assistante qui donnera ce qu'il peut donner de l'anamnèse du cas. Il est en effet indéniable que la vie familiale retentit sur la vie scolaire et réciproquement ; l'enfant inadapté a pu subir des frustrations précoces et brutales, divers traumatismes matériels, physiques ou psychiques.

L'assistant constitue en quelque sorte le pont entre la vie à l'école et le monde extrascolaire de l'enfant. Il n'est pas le gendarme ou l'autorité nantie de nous ne savons quelles foudres, mais bien un collaborateur associé à part entière au travail du maître et de la maîtresse. Pour parler familièrement, il tire au même char, bien que travaillant dans un autre domaine qui cependant est parallèle à celui où agit le pédagogue, et complémentaire. A propos de l'assistant-gendarme, nous aimerions citer une anecdote que nous avons vécue récemment. Lors d'une tournée, nous avions voulu voir une institutrice qui, très occupée, ne put

nous recevoir ; rentrée dans sa classe, elle dit aux enfants dont nous sommes responsable : « L'inspecteur du Service de l'enfance reviendra ; il vous faudra être sages, de manière que je puisse lui donner de bons renseignements. » Cette phrase était sans nul doute dictée par un excellent sentiment, mais la jeune fille, en la disant, commettait deux erreurs que nous estimons graves. En parlant de « l'inspecteur » qui devait revenir et en priant ses élèves d'être sages, elle contribuait à créer la légende d'un personnage sévère, inspirant plutôt la crainte que la confiance ; or, certains de nos protégés n'ont déjà que trop tendance à nous considérer comme des manières de croquemitaine... en un peu moins sinistre ; secondement, les codisciples de nos protégés savaient certainement que ceux-ci étaient en pension ; était-il bien nécessaire d'apprendre à toute la classe que le Service de l'enfance s'occupe d'eux ? Nos enfants souffrent de n'être pas tout à fait comme les autres dont ils veulent cependant se rapprocher ; de notre côté, nous travaillons dans ce sens. Il suffit d'un mot malheureux, d'une imprudence qui échappe, pour que, chez le garçon ou la fille, tout soit remis en question. Dans ce domaine plus que dans tout autre, il convient de montrer du tact et de la discrétion. L'adolescent qui me raconta la scène se montrait extrêmement choqué : « Cela ne les regarde pas », me dit-il, et il avait raison.

Si l'assistant livre des renseignements à l'instituteur, il part de l'idée que son interlocuteur les gardera pour lui. Nous ne voulons pas tenir rigueur de son erreur à la toute jeune maîtresse, est-il besoin de le dire, mais nous tenions à signaler cet exemple.

LE ROLE DE L'ECOLE

En écrivant ce sous-titre, nous n'avons nullement dans l'idée l'aspect didactique de nos classes, mais bien plutôt la part que le pédagogue peut et doit jouer au point de vue social. Nous ne pensons pas le moins du monde que l'école doive être douée du don d'ubiquité ; nous prétendons qu'elle doit s'intéresser à tout ce qui concerne ses élèves ; sans aller chercher les renseignements, elle doit les accueillir, mais avec prudence et en faisant la part des choses.

Il apparaît en effet, et ce point est essentiel, que l'école occupe une position extrêmement importante dans le dépistage de l'inadaptation juvénile. Elle figure l'avant-garde de l'armée combattant pour l'enfant et contre toutes les causes néfastes au développement harmonieux de celui-ci, et à ce titre elle assume une responsabilité qu'on ne peut sous-estimer.

Nous empruntons à un rapport de la « National Conference on prevention and control of juvenile delinquency » intitulé « School and Taecher responsibilities » (Responsabilités de l'école et du maître) (Washington, 1947, US Government printing Office) un passage qui nous paraît particulièrement important : « L'école devrait prévoir un programme répondant aux besoins de tous les enfants et promouvant leur développement ; elle devrait déceler les enfants montrant une propension à la délinquance et prendre des mesures adéquates, préventives ou curatives, pour obtenir de leur part une meilleure adaptation ; troisièmement, elle devrait collaborer étroitement avec les parents pour les aider à mieux comprendre l'enfant et les inciter à supprimer les facteurs perturbateurs dans le milieu où celui-ci se meut ; quatrièmement, l'école devrait coopérer avec tous les organismes spécialisés afin d'aider l'enfant au maximum. »

Nous l'avons dit, le pédagogue occupe une place de choix pour observer ses élèves ; il devrait donc être en mesure de pouvoir déceler ceux qui donnent des signes d'inadaptation. Nous disons « devrait », car il est clair que, laissé à lui seul, le maître ne peut dire quels éléments sont caractéristiques d'une inadaptation ; seule une formation technique dispensée dans le cours des études peut l'aider dans son observation. Nos instituteurs ont fort heureusement bénéficié de cours de psychologie, mais nous nous demandons si cette discipline ne devrait pas être plus poussée à l'Ecole normale.

La collaboration avec les parents est essentielle ; lorsque l'enfant vient à l'école, en effet, il y arrive avec les avantages ou les inconvénients qui prévalent dans sa famille et son quartier. Si le maître veut vraiment le comprendre, il doit connaître ses conditions de vie. On sait quelle influence peut avoir l'absence d'une mère ou d'un père ; nous pensons que l'instituteur ou l'institutrice, s'il le sait, peut pallier dans une certaine mesure le manque d'affection et de sécurité dont l'enfant souffre.

Il va bien sans dire que l'école seule ne peut prétendre résoudre le problème de l'inadaptation et de la délinquance ; ce n'est que par l'appui qu'elle donnera à l'armée dont nous parlons plus haut que l'on arrivera à un certain résultat.

***

Cet aspect social n'est qu'une des faces du rôle de l'école. Il en est une autre qui consiste en la connaissance approfondie de l'enfant considéré plus particulièrement sous l'angle scolaire. La classe nous apparaît comme un admirable « laboratoire » d'observation. En effet, le maître possède forcément une foule de documents matériels concernant l'enfant, dessins, travaux manuels, cahiers, qui constituent une mine de renseignements. Encore faut-il savoir les utiliser. Il ne suffit pas, par exemple, de savoir que l'enfant ne réussit pas telle ou telle opération arithmétique, de noter ce qu'il ne fait pas ; ce qui est intéressant et utile, c'est de savoir ce qu'il fait. Remarquer que le dessin ne correspond pas à l'âge de l'élève est plus intéressant que de noter que celui-ci dessine mal, sans autre commentaire. Charles lit mal ; fort bien, mais COMMENT lit-il mal ? Ses erreurs sont-elles constantes, quel type est le leur ? Le pédagogue conscient du bien de l'enfant se posera ces questions, les posera au spécialiste ; il fera part de ses remarques à l'assistant social qui pourra les transmettre plus loin.

Au 9e congrès de l'Union nationale française des associations régionales pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, Mlle Delaunay, assistante de pédagogie au Centre psycho-pédagogique de Strasbourg, préconisait la constitution d'un dossier pour chaque élève, lequel devrait contenir :

1. L'histoire de la famille et de l'enfant ;
2. L'examen médical ;
3. L'examen des conditions sociales de la vie de l'enfant ;
4. L'examen de la situation de l'élève dans le groupe scolaire à diverses périodes de sa fréquentation ;
5. L'examen médico-pédagogique.

Pour Mlle Delaunay, ce dossier devrait être ouvert dès la première année de fréquentation scolaire, car « c'est à ce moment que les pronostics sont les plus délicats et les diagnostics les plus difficiles peut-être ».

Nous pensons personnellement que le point 3. du projet de Mlle Delaunay pourrait être inclus dans l'histoire de la famille et de l'enfant ; il nous semble

de plus que le dossier devrait contenir les résultats scolaires de l'élève tout au long de sa scolarité. Nous aurions donc le schéma suivant :

1. La situation familiale de l'enfant (constellation familiale, profession et gains du père et de la mère, situation des frères et sœurs, logement, aptitudes des parents) ;
2. L'examen médical ;
3. Situation dans le groupe scolaire (une fois par trimestre) ;
4. Résultats scolaires ;

et, si on le possède :

5. Le rapport médico-pédagogique.

Pour être complète, la situation dans le groupe scolaire devrait comprendre un sociogramme indiquant les rapports sociaux entretenus par l'enfant .

Cette manière de faire est certes tentante ; mais dans notre canton on ne doit pas perdre de vue le fait que les instituteurs sont trop peu nombreux et que, par conséquent, les classes sont surchargées. Il découle de là que le maître n'aurait pas le temps de tenir chaque dossier à jour de façon méthodique. D'autre part, ce que nous demandons là peut paraître utopique. Nous ne le pensons cependant pas, car ce dossier pourrait être constitué avec le concours de l'assistant social qui en bénéficierait à son tour.

C'est par une observation attentive et constante que l'instituteur arrivera à connaître ses élèves et à les aider dans la mesure de ses moyens, en accord, répétons-le, avec les organismes privés ou officiels qui se préoccupent du sort de l'enfance.

***

Il faut maintenant mettre un point final à ces notes dont nous ne prétendrons pas qu'elles sont la Vérité, la Voie unique. Nous pensons néanmoins que la collaboration entre les pédagogues et les assistants sociaux devrait s'orienter dans le sens que nous avons tenté de définir dans cette étude. *Jacques Vodoz.*

COMMISSION NATIONALE SUISSE POUR L'UNESCO

Cours d'information Orient-Occident

4-9 octobre 1958, au Ferienheim de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers, à Vitznau.

Samedi 4 octobre

Dès 17.00 arrivée des participants.

20.00 Eröffnung des Kurses durch Herrn Nationalrat Dr. Ernst Bœrlin, Präsident der nationalen schweizerischen Unesco-Kommission.

Dimanche 5 octobre

Matinée libre.

15.00 Das Problem des Hungers in Indien, Herr Dr. Fritz Wartenweiler.
Diskussion.

Lundi 6 octobre

9.00 Les problèmes que l'industrialisation pose à l'Inde, M. Sadou Singh Dhami.
Discussion.

15.00 Les problèmes actuels de l'organisation familiale et sociale en Inde, R.P. Raymond Carvalho.
Discussion.

20.00 Rolf Looser kommentiert Grammophonplatten orientalischer Musik, die er auf seinen Reisen im Orient aufgenommen hat.

Mardi 7 octobre

9.00 Hiroshima et les Japonais par M. Fernand Gigon.
Discussion.

15.00 Gegenwartsprobleme der japanischen Schule, R.P. A. Gähwiler.
Diskussion.

20.00 Commentaires de clichés et de films pris par M. Gigon au Japon.

Mercredi 8 octobre

9.00 - 10.00 Indonesien - Natur, Wirtschaft, Bevölkerungsprobleme ; Herr Dr. W. Kündig, ehemaliger Professor an der Universität Djakarta.

10.50 - 11.15 Problèmes sociaux et économiques en Indonésie, M. von Arx.
Discussion.

15.00 Erziehungsprobleme in Indonesien, Herr Sardjono.
Diskussion.

20.00 Indonesische Impressionen (mit vielen Farbdias), Herr Dr. W. Kündig.

Jeudi 9 octobre

9.00 Impressions d'un voyage en Asie, M. Charles-Henri Barbier.

10.00 Sujet à déterminer par M. Bammatte, de l'Unesco.

14.00 Clôture du cours.

* * *

N.-B. — Les cours sont donnés dans la langue dans laquelle ils sont annoncés.

Les frais de participation au cours s'élèvent à Fr. 85.—, pension et logement compris.

S'inscrire au Secrétariat de la Commission nationale suisse pour l'Unesco, Département politique fédéral, Berne.

Le métier

Désespère si tu veux, ce n'est pas toujours interdit, mais ne t'indigne jamais. L'indignation est toujours un éloge indirect à sa propre vertu. Ça vous a je ne sais quel arrière-goût de justification. Celui qui s'indigne est bien trop haut perché pour prendre dans ses bras la misère du monde.

* * *

Je travaillais sur un chantier. Le contremaître m'a traité de paresseux parce que j'employais trop de temps à rouler une cigarette. Paresseux ? C'était bien inexact, j'étais simplement rompu, bras et jambes, par un mois de perforatrice. Eh ! Flemmard, tu te crois en vacances. Je dois dire que je m'en suis souvenu. J'étais un cancre de la perforatrice. Il m'est arrivé, après 10 heures de ce métier, de me rouler le soir venu dans ma couverture, de tourner le visage contre la paroi et de pleurer tout simplement, ça soulage. Ce contremaître, lui ? Après un travail semblable ? Il passait une chemise propre et s'en allait aux filles ! Je me suis demandé souvent depuis si le paresseux n'était pas précisément celui qui fait mal ce qui vous réussit.

Et puis de traiter les gosses de paresseux, ça soulage tellement la conscience, ça simplifie et résout si bien les problèmes...

* * *

La gifle, la gifle, la gifle. On ne parle que d'elle. Je suis contre, bien sûr. Mais combien je la préfère cependant au sarcasme, à l'ironie ou à l'abandon.

D. Courvoisier.

2 gros lots

50.000

100.000

loterie romande

le 4 octobre

Spécialités fameuses des

Pâtes de Rolle

ROLLINETTES
ROLLAUZEU
NOUILLES VAUDOISES

Etudes classiques scientifiques et commerciales

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums
Diplôme de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12

Depuis 1875

Winterthur Accidents

SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS
A WINTERTHUR

Conditions de faveur

pour membres de la Société Pédagogique de la Suisse Romande contractant des assurances individuelles et de responsabilité professionnelle

LAVANCHY & Cie S.A.

Rue de Genève 88 Gare de Sébeillon
LAUSANNE

Déménagements
Camionnage officiel C. F. F.
Vastes garde-meubles modernes

Conditions spéciales pour le personnel enseignant

Alkoholfreies Hotel-Restaurant
OBERBERG
NEUHAUSEN AM RHEINFALL

Si votre classe visite
LA CHUTE DU RHIN
ne manquez pas de loger chez nous. Dépendance spécialement installée pour le logement d'écoles et de touristes. — Tél. (054) 5 14 90

Nationale Suisse
Berne

J.A.
Montreux 1

S. A. DE L'IMPRIMERIE CORBAZ, MONTREUX